

DE FORTES DISPARITÉS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SEIN DES HAUTS-DE-FRANCE

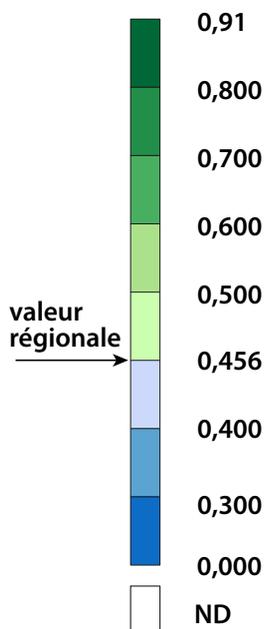
L'indice de développement humain (IDH) promu par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) constitue une mesure du développement d'un territoire en intégrant 3 capacités essentielles au bien-être : la santé, le niveau d'éducation et le niveau de vie. La Région Hauts-de-France réalise des déclinaisons territoriales de cet indice.

La déclinaison communale fait apparaître de fortes disparités au sein de la région : les territoires à faible développement humain peuvent se situer aussi bien dans des espaces urbains denses que dans le rural isolé. Les territoires périurbains autour de Lille, Arras et Amiens ou sous influence de l'Île-de-France ont des indices de développement humain souvent nettement plus élevés que la moyenne régionale.

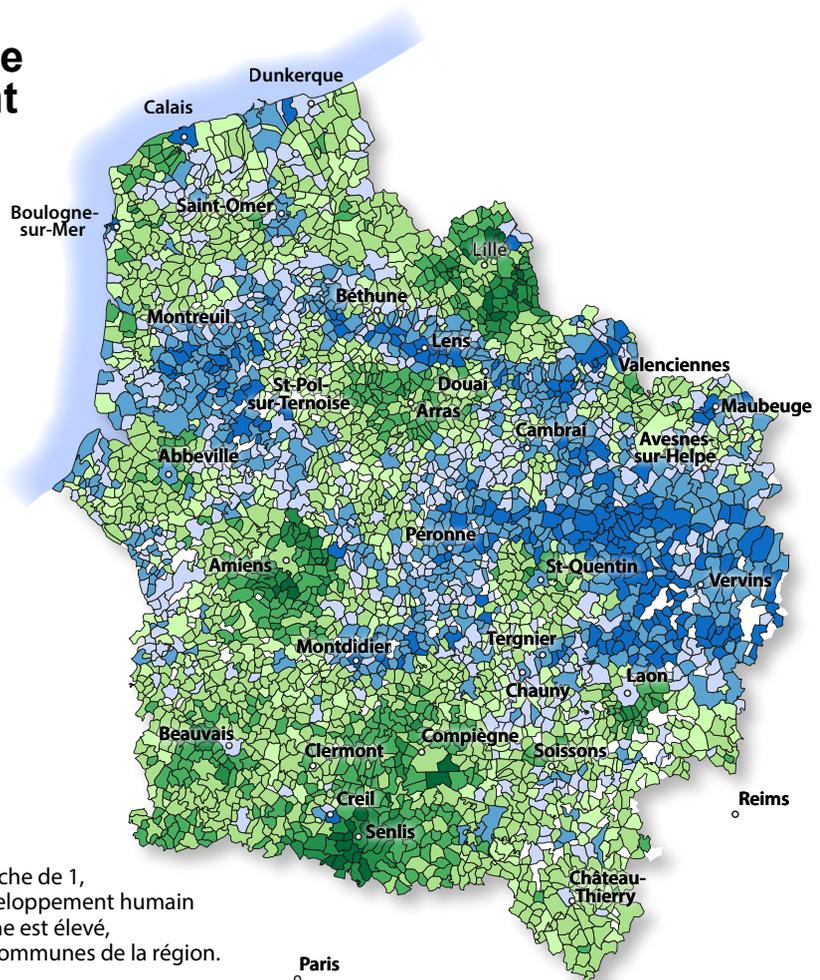
Ces déclinaisons territoriales de l'IDH constituent des outils de pilotage et de suivi des stratégies régionales comme le SRADDET ou la dynamique REV3.

Déclinaison communale de l'indice de Développement Humain en 2019

en région Hauts-de-France



Note de lecture :
Plus l'IDH-4 se rapproche de 1, plus le niveau de développement humain au sein de la commune est élevé, comparé aux autres communes de la région.



Source : INSEE, RP, filosofi, OR2S et calculs Agence HDF 2040

cartographie Agence Hauts-de-France 2040 17 novembre 2023 n° 5223-01-bis

DE FORTES DISPARITÉS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SEIN DES HAUTS-DE-FRANCE

La mesure du développement humain sur les territoires ne peut se résumer aux indicateurs économiques de richesse tels que le PIB ou aux indicateurs de revenus, tant il revêt d'un caractère multidimensionnel.

Les travaux de la Commission Stiglitz en 2009 avaient notamment appelé à faire un meilleur usage des indicateurs que produit la comptabilité nationale à l'exemple du PIB, conçu pour le suivi conjoncturel de l'activité économique mais pas le plus approprié pour approcher la notion de développement ou de bien-être de la population. Le bien-être objectif et le bien-être subjectif – que l'économiste Eloi Laurent résume en « ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue » – sont de plus en plus déconnectés de la croissance économique. De plus, la croissance du PIB ne dit rien de la soutenabilité environnementale, c'est-à-dire de la compatibilité entre notre bien-être d'aujourd'hui et la vitalité à long terme des écosystèmes.

L'idée que la croissance économique représente le développement humain au sens où elle constituerait un résumé de toutes ses dimensions est de plus en plus remise en question, rendant ainsi pleinement nécessaire des politiques spécifiques qui se donnent pour finalité directe l'éducation ou la santé des populations.

En lien avec les recommandations du rapport Stiglitz, la Région Hauts-de-France réalise des déclinaisons territoriales de l'indice de Développement Humain (IDH) promu par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en complément de tableaux de bord d'indicateurs de qualité de vie ou de bien-être.

L'Indice de Développement Humain (IDH) et ses déclinaisons territoriales reposent sur la "théorie des capacités" de l'économiste indien Amartya Sen. Les stratégies de développement territorial ne doivent plus se limiter à l'attractivité ou à la compétitivité mais prendre en compte les "capacités des personnes" : l'accès aux services (équipements, transports, santé, éducation,...), à la qualité de vie et au bien-être.

L'usage de ces déclinaisons territoriales de l'Indice de Développement Humain avait notamment été recommandé dans le rapport « Vers l'égalité des territoires » dirigé par Eloi Laurent¹. L'une des orientations proposées était la suivante : « Populariser les indicateurs de développement humain : ces nouveaux indicateurs peuvent être à la fois des indicateurs de sensibilité et de communication comme de véritables outils de pilotage des politiques publiques, à la construction et à l'interprétation desquelles il faut associer les citoyens afin d'en renforcer la légitimité et d'en favoriser les usages opérationnels ; la valeur d'un territoire doit dépendre des valeurs de ses habitant(e)s ».

Les versions territoriales de l'IDH sont des outils pédagogiques permettant de comprendre très rapidement la situation d'un territoire au regard du développement humain et de s'en approprier les enjeux.

Elles constituent des outils de pilotage et de suivi des stratégies régionales comme par exemple le SRADDET ou la dynamique REV3.

Encadré : l'Indice de Développement Humain parmi les indicateurs de suivi de la dynamique REV3

Dans le cadre du suivi de l'exécution de la feuille de route REV3, des indicateurs de suivi de la dynamique REV3 ont été mis en place par la Région Hauts-de-France.

Parmi ceux-ci, des indicateurs de contexte concernent des indicateurs relativement généraux ayant trait au développement régional et à son intensité énergétique. Ce type d'indicateurs permet de mieux prendre en compte l'environnement dans lequel les politiques rev3 sont menées, mais aussi d'en voir les effets à moyen et long terme sur le développement régional. De tels indicateurs sont notamment utilisés pour le suivi du développement régional dans le cadre de la mise en oeuvre du SRADDET. Dans le souci de travailler avec un « tableau de bord » de taille relativement limitée, certains indicateurs de contexte ont été ciblés dont l'Indice de Développement Humain.

Indicateurs de contexte

- PIB régional
- IDH régional
- Total des émissions de GES
- Production d'énergie renouvelable
- Consommation énergétique des secteurs résidentiels et tertiaires

¹ Rapport « Vers l'égalité des Territoires », dirigé par Eloi Laurent <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf>

Enfin, les territoires se sont appropriés les déclinaisons locales de l'IDH à travers de multiples usages : diagnostics territoriaux, analyses de besoins sociaux, suivis de SCOT ou de contractualisations locales, ...

1. La région Hauts-de-France face à d'importants enjeux de développement humain

A l'échelle régionale, l'IDH-2 constitue une déclinaison de l'Indice de Développement Humain du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). Il reprend les trois grandes dimensions de cet indice : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à savoir la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent. Les variables retenues sont toutefois différentes à la fois en raison de la disponibilité des données à une échelle infranationale et d'une traduction de la dimension plus adaptée à une échelle territoriale. L'IDH2 se compose ainsi de l'espérance de vie, de la part de la population diplômée et du revenu disponible médian par unité de consommation.

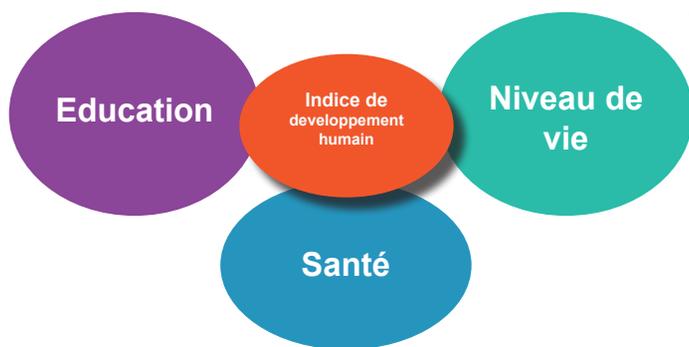
La région occupe le 13ème rang des treize nouvelles régions au regard de l'IDH-2

Sur le plan du développement humain, la région Hauts-de-France apparaît dans une situation difficile. A l'échelle des 13 régions de France hexagonale, les Hauts-de-France occupent la dernière position au regard de l'indice de développement humain (IDH-2).

Avec un IDH-2 de 0,666 en 2019, elle se situe derrière la Normandie (0,695), la Bourgogne-Franche Comté (0,713), et la Corse (0,715). A contrario, l'Île de France (0,793) et la région Auvergne- Rhône – Alpes (0,761) occupent la tête de ce classement.

Ce résultat s'explique en partie par un important retard en termes d'espérance de vie à la naissance : en région Hauts-de-France, celle-ci est de 77,7 années pour les hommes contre 79,8 années en moyenne pour la France métropolitaine, 84 années pour les femmes contre 85,6 en moyenne métropolitaine.

La région Hauts-de-France a également l'indice de niveau de vie le plus faible de toutes les régions françaises (0,836 contre 0,871 en moyenne nationale) : en 2019, le revenu disponible médian est de 20 360 € pour la région contre 21 930 € pour la France hexagonale. Depuis 2012, ce revenu a néanmoins augmenté plus rapidement que la moyenne nationale (12,4 % contre 10,8 %).



Encadré méthodologique

L'IDH-2 est un indice composite formé de 3 sous-indices correspondant aux 3 dimensions retenues : santé, éducation et niveau de vie. Il correspond à une moyenne arithmétique de ces 3 sous-indices.

Dimensions du développement humain	Variables choisies	Valeur minimale	Valeur maximale	Mode de calcul
Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	85 ans	Taux fixes Indice de santé = (espérance de vie – 65) / (85 – 65)]
Éducation	Pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire diplômée (Minimum CAP-BEP ou équivalent)	50%	100%	Taux fixes Indice d'instruction = (pourcentage de la population diplômée – 50) / (100 – 50)
Niveau de vie	Revenu disponible médian des ménages par uc (en US \$, PPA) (la Parité de pouvoir d'achat est un taux de change destiné à neutraliser les différences de prix entre pays, afin de permettre les comparaisons internationales du revenu en termes réels)	5 000 US\$	40 000 US\$	Taux variables Indice de niveau de vie = [log (revenu médian / uc) – log (5 000)] / [log (40 000) – log (5 000)]

Carte 1 : Indice de Développement Humain (IDH-2) à l'échelle des régions métropolitaines

Indice de Développement Humain (IDH2) en 2019 en région Hauts-de-France

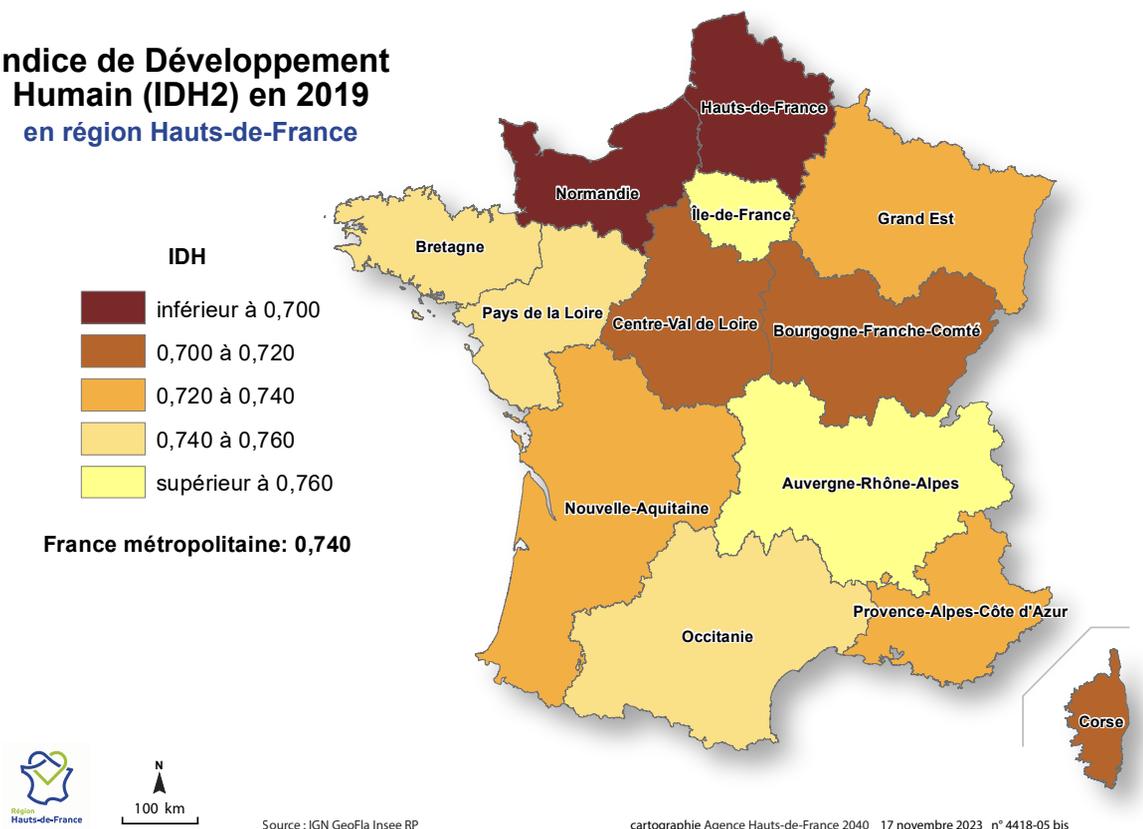


Tableau 1 : comparaison des régions françaises en 2019

Région	PIB/ha b 2019 en €	PIB/ha b 2019 rang	IDH-2 2019	IDH-2 rang 2019	Taux de pau- vreté moné- taire 2019 en %	Taux de pau- vreté moné- taire rang 2019	D9/D1 2019	D9/D1 rang 2019
Île-de-France	61940	1	0,793	1	15,5	9	4,4	13
Auvergne-Rhône-Alpes	35035	2	0,761	2	12,8	4	3,4	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33488	3	0,737	7	17,1	11	3,6	12
Pays de la Loire	31952	4	0,748	4	10,7	1	2,8	1
Bretagne	30348	5	0,75	3	10,7	2	2,8	2
Nouvelle-Aquitaine	30235	6	0,738	6	13,4	7	3,0	6
Occitanie	29854	7	0,741	5	16,8	10	3,3	9
Grand Est	29491	8	0,722	8	14,7	8	3,3	8
Centre-Val de Loire	29473	9	0,716	9	13	5	3,0	3
Normandie	29111	10	0,695	12	13,3	6	3,0	5
Bourgogne-Franche-Comté	28397	11	0,713	11	12,8	3	3,0	4
Hauts-de-France	28333	12	0,666	13	17,6	12	3,2	7
Corse	28201	13	0,715	10	18	13	3,5	11
France métropolitaine	36690		0,74		14,5		3,4	

En vert, les valeurs plus favorables qu'en moyenne métropolitaine ; en rouge les valeurs moins favorables qu'en moyenne métropolitaine.
Taux de pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Le ratio D9/D1 rapporte le niveau de revenu minimum des 10 % les plus riches au revenu maximum des 10 % les plus pauvres.

Sources : Insee - Calculs Agence Hauts-de-France 2020-2040

Les Hauts-de-France combinent un développement humain en retrait avec un taux de pauvreté monétaire particulièrement élevé : En 2019, 17,6 % de la population régionale vit sous le seuil de pauvreté (défini à 60 % du niveau de vie médian national) contre 14,5 % en moyenne métropolitaine. Seule la Corse présente une pauvreté relative plus importante (19,8 %). Les inégalités de revenus sont néanmoins moins importantes qu'en moyenne nationale : le rapport D9/D1 est de 3,2 en Hauts-de-France contre 3,4 en moyenne nationale. Les politiques nationales de redistribution ont cet effet de réduction des disparités de revenus en Hauts-de-France : après la prise en compte des prestations sociales et des impôts, les écarts de revenus se réduisent fortement. Les inégalités de revenus entre les 10 % des ménages les plus aisés et les 10 % les plus modestes sont divisées par deux, cette réduction étant la plus marquée de France métropolitaine.

Performance économique n'implique pas nécessairement un développement humain élevé : Si l'Île-de-France et Rhône Alpes combinent un fort PIB par habitant et un IDH élevé, il n'en est pas de même pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7ème à la lecture de l'IDH régionalisé alors qu'elle représente la troisième région la plus riche sur le plan économique.

A contrario, la Bretagne et l'Occitanie sont relativement mieux positionnées en termes de développement humain : les bonnes performances de ces 2 régions en matière d'éducation expliquent en partie cette différence.

Un positionnement relatif des régions qui peut varier selon les dimensions de l'IDH-2

La décomposition de l'IDH-2 permet d'illustrer des enjeux différenciés selon les régions. Si les Hauts-de-France occupent le treizième rang pour chaque dimension de l'indice de développement humain, d'autres régions peuvent avoir des positionnements très différents selon les composantes de l'IDH-2.

La Bretagne est par exemple la deuxième région française à la lecture de l'indice du niveau de diplômes, la troisième en termes de revenu disponible médian des ménages mais seulement la dixième région à la lecture de l'indice santé de l'IDH-2.

Enfin, autre exemple atypique, l'Occitanie : si cette région a un indice de niveau de vie parmi les plus faibles (11ème rang), elle présente un IDH-2 supérieur à la moyenne métropolitaine grâce à des dimensions santé et éducation nettement plus favorables (respectivement au quatrième et cinquième rang parmi les régions de France métropolitaine).

Tableau 2 : Décomposition de l'IDH-2 selon ses trois composantes

	revenu disponible médian	Taux de diplômés	espérance de vie H	espérance de vie F	IDH-2 en 2019
Grand Est	21800	72,2	79,2	84,8	0,722
Nouvelle Aquitaine	21540	73,2	79,7	85,6	0,738
Auvergne Rhône-Alpes	22610	74,1	80,5	85,9	0,761
Bourgogne Franche-Comté	21640	70,6	79,2	85,1	0,713
Bretagne	21990	75,8	78,8	85,4	0,750
Centre-Val de Loire	21710	70,7	79,3	85,2	0,716
Corse	20950	69	80,8	85,7	0,715
Île-de-France	24060	76,4	81,3	86,1	0,793
Occitanie	20980	73,4	80,3	85,7	0,741
Hauts-de-France	20360	68,2	77,7	84	0,666
Normandie	21380	69,2	78,6	84,9	0,695
Pays de la Loire	21850	73,8	79,8	86	0,748
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21590	72,3	80,2	85,6	0,737
France métropolitaine	21930	73	79,8	85,6	0,740

En vert, les valeurs égales ou au-dessus de la moyenne métropolitaine ; en rouge les valeurs en dessous de la moyenne métropolitaine

Sources : Insee - Calculs Agence Hauts-de-France 2020-2040

2. Des disparités territoriales persistantes

La déclinaison communale de l'indice de développement humain (IDH-4) permet de mesurer ces contrastes à l'échelle des territoires.

À une échelle territoriale fine, l'IDH-4 synthétise un état de développement humain relatif à des populations qui, à un moment donné, y résident, sans nécessairement y inscrire l'ensemble de leur cycle de vie.

En effet, les mobilités résidentielles, notamment entre l'enfance et la vie adulte, puis au cours de la vie active, induisent des mécaniques de transformations sociales d'autant plus importantes que l'échelon géographique considéré est fin.

De même, les migrations alternantes, entre lieu de résidence

et lieu de travail ou d'études, traduisent une mise en relation croissante des territoires, et une interdépendance dans l'état du développement humain.

Parfois, des mécaniques de concentration sociale peuvent majorer l'état dégradé du développement tel que retracé par l'IDH-4, en polarisant sur un territoire les populations les plus précaires sur les trois dimensions prises en compte : tout en signalant une problématique pour cet espace, cela ne signifie pas pour autant que d'autres populations venues s'installer dans un tel espace verront leurs opportunités de développement humain nécessairement contraintes.

L'IDH-4 à l'échelle des communes retrace plus spécifiquement une concentration, en un espace et à une période donnée, de populations avec un certain degré de ressources monétaires, éducatives et sanitaires.

Encadré méthodologique

L'IDH-4 est un indice composite formé de 3 sous-indices correspondant aux 3 dimensions retenues : santé, éducation et niveau de

Dimensions du développement humain	Variables Choisies	Valeur minimale	Valeur maximale	Mode de calcul
Santé	Complément de l'indice Comparatif de mortalité (toutes causes)	Min observée	Max observée	Taux variables Indice de santé = $1 - \frac{(\text{ICM} - \text{min})}{(\text{max} - \text{min})}$
Éducation	Pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire diplômée (Minimum BAP-CEP ou équivalent)	Min observée	Max observée	Taux variables Indice d'instruction = $\frac{(\text{pourcentage de la population diplômée} - \text{min})}{(\text{max} - \text{min})}$
Niveau de vie	Revenu disponible médian des ménages par uc (en US \$, PPA)	Min observée	Max observée	Taux variables Indice de niveau de vie = $\frac{[\log(\text{revenu médian} / \text{uc}) - \log(\text{min})]}{[\log(\text{max}) - \log(\text{min})]}$

L'ancien bassin minier et la Thiérache forment un espace homogène où l'IDH-4 est très inférieur à la moyenne régionale, avec un cumul de vulnérabilités sur les trois dimensions de l'indice. En particulier, ces territoires sont caractérisés par une surmortalité tout-âge par rapport à la moyenne nationale dépassant très souvent les 25 %. A contrario, les espaces en périphérie de Lille, Arras et Amiens sont constitués en grande majorité de communes caractérisées par un niveau de développement nettement supérieur à la moyenne régionale grâce à un niveau de revenu plus élevé, une moindre proportion de non-diplômés et un indice comparatif de mortalité plus faible que la moyenne régionale.

Le département de l'Oise constitue un espace assez homogène avec un développement humain en moyenne plus élevé que dans le reste de la région, notamment pour les communes autour de Senlis et de Compiègne.

En dehors de l'ancien bassin minier et de la Thiérache, plusieurs espaces apparaissent également en difficulté avec un niveau de développement humain inférieur à l'ensemble de la région Hauts-de-France. C'est le cas notamment de plusieurs territoires ruraux qui ont un développement humain en retrait par rapport à la moyenne régionale, en particulier dans l'est-

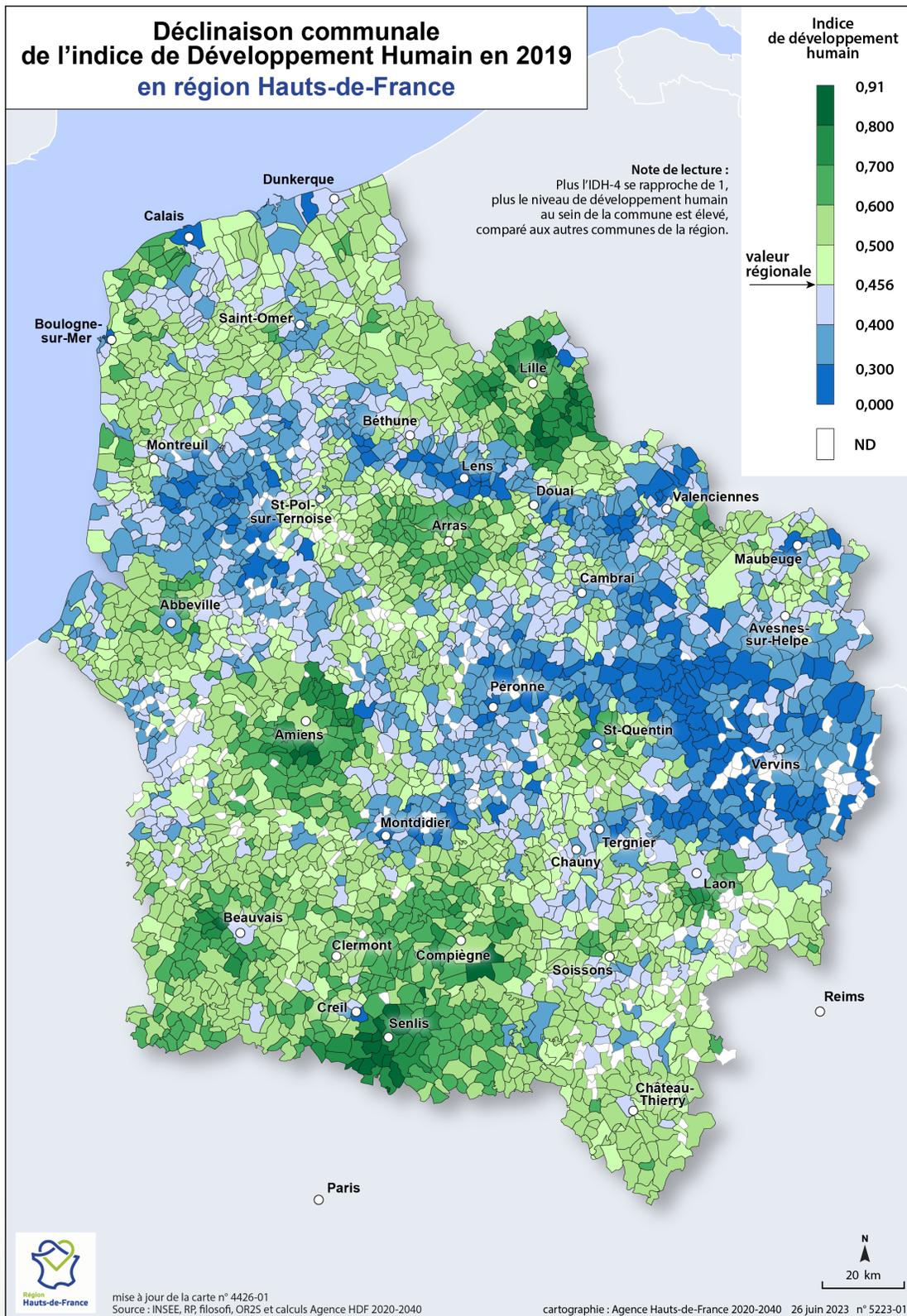
Cambrésis dans le Nord, d'une partie des communes des Sept Vallées et de l'arrière-pays du Boulonnais dans le Pas-de-Calais, des cantons de Rue et de Saint-Valery-sur-Somme ou dans l'arrondissement de Péronne dans la Somme, et d'une partie des communes du Tergnier dans l'Aisne.

Au-delà des contrastes observés d'un territoire à l'autre pour les revenus dont disposent les ménages, des spécificités peuvent apparaître quant au niveau global de formation des habitants (dimension éducation) ou aux conditions de santé rencontrées (dimension sanitaire). Par exemple, la couverture territoriale en équipements éducatifs (lycées généraux ou professionnels, universités et filières du supérieur) ou en équipements sanitaires (établissements hospitaliers, densité de professions médicales) peut moduler le degré de développement humain d'un espace donné. D'autres facteurs peuvent également rentrer en compte : l'histoire socio-économique d'un territoire, les pratiques culturelles, le contexte environnemental..., qui conjointement modulent la situation d'un espace au-delà des seules ressources financières des ménages.

La lecture des disparités territoriales en termes de développement humain peut compléter la vision territoriale des dynamiques économiques.

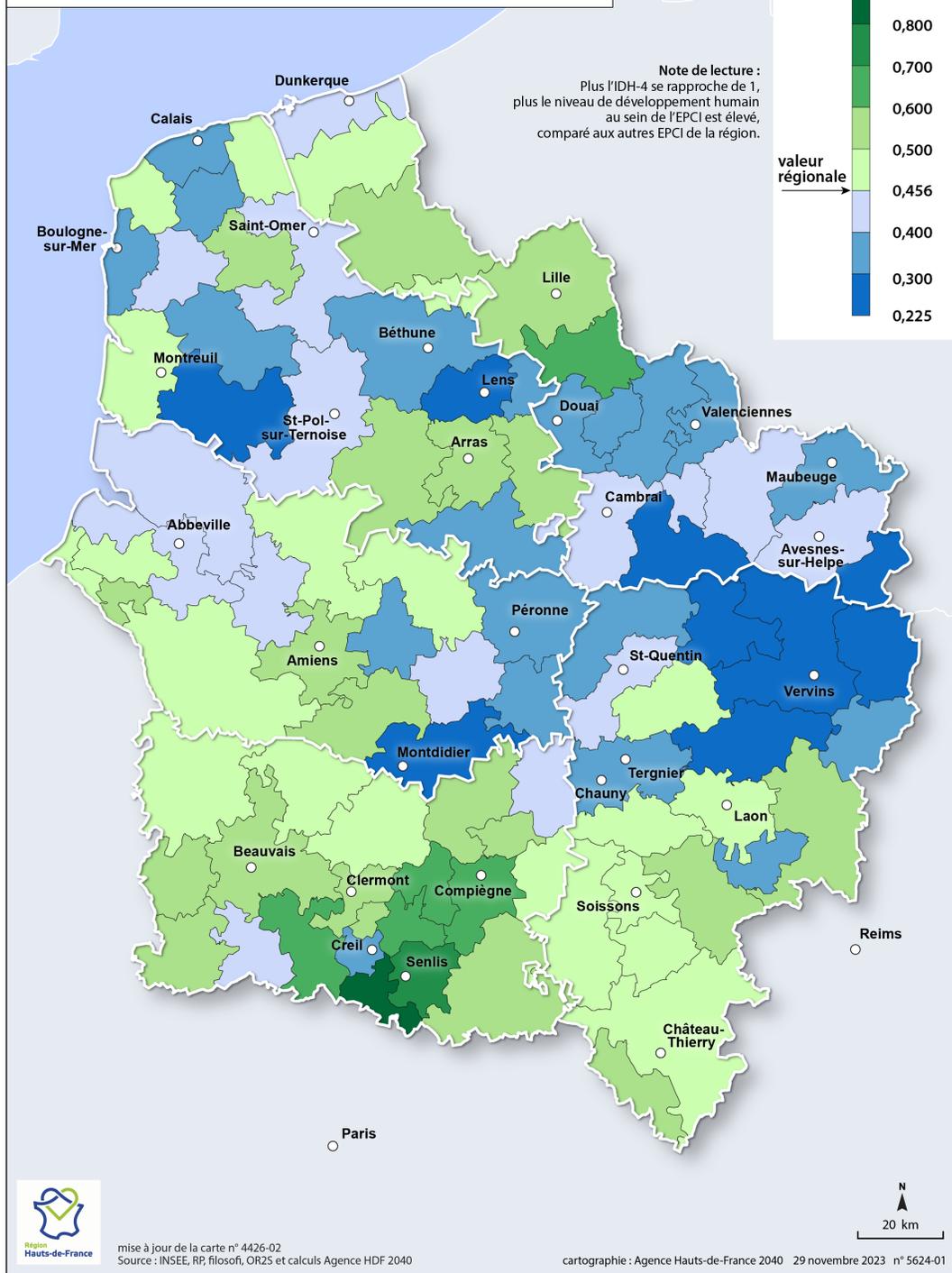
Un découplage développement économique – développement humain peut être observé sur certains territoires : le Calaisis, le Douaisis ou le Valenciennois ont par exemple une richesse économique dégagée par les établissements présents sur ces territoires nettement supérieure à la moyenne régionale alors qu'ils concentrent un nombre important de communes connaissant d'importantes difficultés sociales. La lecture de l'IDH-4 sur ces territoires fait apparaître un cumul de

vulnérabilités en termes de niveau de vie, de formation et de santé² notamment sur les territoires faisant l'objet de politiques stratégiques de la Région et de ses partenaires (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache).



² Voir le [Repères Hauts-de-France N°29](#) pour une approche de ce croisement des vulnérabilités sociales et économiques

Déclinaison par EPCI de l'indice de Développement Humain en 2019 en région Hauts-de-France



Rédaction | Gregory Marlier | gregroy.marlier@hautsdefrance.fr
 Agence Hauts-de-France 2020-2040 - Service Observatoire et Prospective
 Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | sylvie.delbart@hautsdefrance.fr
 Agence Hauts-de-France 2020-2040

Retrouvons-nous sur



<https://2040.hautsdefrance.fr/>

